

# CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

Commission Nautisme du 5 juin 2018

Compte-rendu



Réunion en visio/audio-conférence en présence de :

- Depuis Saint-Martin :  
GULAY Bulent, CCISM  
WERY Michael, Direction de la Mer
- Depuis la Guadeloupe :  
MAESTRACCI Antoine, FFESSM  
LE BOUT Alan, Parc National de la Guadeloupe  
LASSALE Laurence, Grand port maritime de la Guadeloupe  
DEL VECCHIO Joël, CTIG  
VASLIN Jean-Luc, RAULET Oriane, PILLU Dominique, Direction de la Mer  
CIPRIN Marie-Laure, Cluster Maritime Guadeloupe (excusée)
- Depuis la Martinique :  
JEAN-JOSEPH Simon, FFPP  
ARSENE Enrico, DJSCS Martinique  
LISE Emmanuel, Cluster Maritime Martinique  
ZOUGS Michel, FFV  
ARNAUD Roger, ASSAUPAMAR  
PELTIER Michel, NARDIN Guillaume, Direction de la Mer

\*\*\*

Pour rappel, la création de cette Commission Nautisme au sein du Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles (CMUBA) est une préconisation du rapport « Le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des ports de plaisance des régions et départements d'outre-mer » paru en octobre 2016.

De fait cette commission a été mise en place suite à un 1er vote favorable de la commission permanente du Conseil maritime de mars 2017, puis par une décision du CMUBA réunie en séance plénière le 6 février 2018.

Ses 16 membres ont été désignés parmi les membres du CMUBA suite à un appel à candidatures et suivant un équilibre territorial permettant d'assurer la représentativité de chaque île du bassin.

Pour introduire les débats, Jean-Luc VASLIN informe que cette Commission nautisme a pour but d'identifier les pistes de travail et les axes à développer pour l'évolution du nautisme dans le bassin Antillais.

En complément, Michel PELTIER précise que par ailleurs les sujets nautisme seront traités lors du 2ème séminaire DSB qui se tiendra en octobre prochain.

Avant d'entrer dans la phase d'échanges et de réflexions entre les participants, Oriane RAULET présente rapidement le projet d'étude « Économie bleue » dont l'appel d'offres est en cours et dont les résultats sont attendus courant 1er semestre 2019. Cette étude viendra compléter celle qui a déjà été réalisée en Martinique en 2016.

Oriane RAULET liste ensuite les objectifs à atteindre pour cette nouvelle commission nautisme :

- Mettre en cohérence des projets
- Mettre en place d'un schéma directeur de développement de la plaisance à inscrire au document stratégique
- Élaborer une doctrine Antilles sur des sujets communs aux quatre territoires
- Porter la voix des Antilles françaises vis-à-vis des instances nationales du nautisme

Elle rappelle que cette commission doit être perçue avant tout comme un lieu d'échanges, de réflexions permettant de déboucher sur des propositions concrètes concernant la filière sur l'ensemble du bassin Antilles.

### État des lieux du nautisme à l'échelle du bassin Antilles

Guillaume NARDIN présente l'analyse (AFOM) Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces (voir PPT joint), réalisée par le secrétariat du CMUBA. Les participants sont invités à faire part de leurs premières réflexions. C'est l'occasion de dresser un état des lieux qui vise à être partagé par chacun.

Concernant l'activité plongée, selon Antoine MAESTRACCI, la destination Antilles est privilégiée par la clientèle européenne depuis que la destination Mer Rouge périclité. Néanmoins des efforts restent à faire dans ce domaine, car il y a encore un peu de retard dans le secteur et c'est tout l'intérêt de cette commission de pouvoir identifier les actions nécessaires.

Pour les atouts, Michel PELTIER précise que nous disposons d'**infrastructures de qualité** (marinas) et de professionnels reconnus dans le domaine du nautisme.

Le **développement constaté du tourisme** dans les Antilles Françaises, s'il n'est pas conjoncturel, peut être une opportunité pour la filière nautisme en convertissant ces touristes en pratiquants d'activités nautiques.

Par ailleurs les Antilles Françaises sont une destination privilégiée pour la location de bateaux à destination des îles situées dans le nord ou dans le sud du bassin Antilles.

S'agissant du parc locatif de bateaux, Joël DEL VECCHIO pointe la diminution de l'offre d'année en année en Guadeloupe, et bien sûr notamment après le passage des cyclones de septembre 2017. La Martinique voit par contre une stabilité de cette offre sur son territoire.

Michel PELTIER signale par ailleurs un manque de structuration de la dimension « hub » de la filière nautisme. Le manque de capacité d'accueil est aussi avancé par les élus en Martinique – il manquerait 5000 à 10 000 places d'accueil - sans qu'il y ait véritablement eu d'étude sur la demande réelle.

Laurence LASSALLE émet un bémol sur cette analyse concernant la Guadeloupe. Effectivement les marinas peuvent paraître saturées, mais ce sont majoritairement des petites unités qui grèvent cette capacité d'accueil. Le problème des marinas engorgées révèle avant tout un manque de gestion dynamique des ports, les marinas étant souvent des parcs à bateaux. Une solution proposée serait de les externaliser afin de recouvrer de la capacité pour de plus grosses unités. Ce sont plutôt les zones techniques, en Guadeloupe surtout, qui font défaut et qui sont une grande faiblesse pour la filière.

Michel PELTIER rajoute que c'est bien l'offre d'accueil globale qui doit s'adapter à la demande actuelle, que cela soit les marinas, les ports de plaisance ou les ports à sec.

Antoine MAESTRACCI souligne la **problématique de l'accueil pour les bateaux itinérants** et les mouillages sauvages (manque de qualité de services, de pontons...)  
La solution passe par le développement des Haltes Légères de Plaisance (HLP).

Simon JEAN-JOSEPH rappelle les contextes très différents entre Guadeloupe et Martinique : en Martinique, il y a près de 300 bateaux en location, qui descendent à environ 98 % dans le sud alors qu'en Guadeloupe, il n'y a qu'une centaine de bateaux de location. Les marchés sont donc tout à fait différents mais ne doivent pas être comparés. Pour autant, ces 2 marchés ont certainement des opportunités communes à saisir et un minimum de structuration à l'échelle du bassin permettra de faire face aux territoires voisins.

Jean-Luc VASLIN interroge les participants sur ce qui a été identifié comme menace mais qui pourrait d'ores et déjà se révéler une faiblesse avérée, à savoir l'**environnement international concurrentiel pour les entreprises liées au nautisme dans les Antilles Françaises**, compte tenu des normes européennes applicables (sécurité, fiscalité, réglementation travail, environnement, etc.). En réponse, Simon JEAN-JOSEPH affirme que ces normes peuvent avoir un effet positif pour la clientèle qui y voit des gages de sécurité et de qualité environnementale. Par ailleurs, le savoir-faire français et européen, notamment en matière de réparations et de logistique, est souligné et constitue un véritable atout en Martinique.

Certes, les îles françaises ne doivent pas s'endormir vis-à-vis de la concurrence internationale, mais cette notoriété joue en notre faveur.

Emmanuel LISE souligne le sujet de la fiscalité et évoque la possibilité de mettre en place des zones franches qui pourraient avoir un fort effet levier sur l'activité économique. Simon JEAN-JOSEPH pointe l'existence de zones de duty-free, à Antigua par ex, qui sont très attractives pour la clientèle.

S'agissant des **réparations navales** et de l'entretien des navires, Jean-Luc VASLIN pointe la problématique du foncier, particulièrement prégnante en Guadeloupe (secteur du Gosier) où le secteur doit faire face à des contraintes structurelles d'espace. Des travaux sont en cours pour pallier cette difficulté avec toutes les parties prenantes de ce dossier (GPMG, Cluster maritime, État, communauté d'agglomération Cap Excellence...). Une des solutions possibles serait le rassemblement de toutes les composantes de la filière nautisme sur un seul site afin de répondre au mieux aux besoins de la clientèle. Laurence LASSALLE confirme que la solution réside sans doute dans le développement d'une offre de service mutualisée et non privative.

Pour Saint-Martin (partie française), comme l'indique Michael WERY, la population touristique nord-américaine, particulièrement friande de tourisme de plaisance, est beaucoup plus présente que sur la Guadeloupe et la Martinique. Le passage d'Irma a fortement impacté le nombre de mouillages disponibles, la capacité du parc locatif et le secteur de réparations navales (départ d'entreprises). Les marinas, déjà en nombre insuffisant avant le passage d'Irma, ne seront pas en capacité à court terme de répondre aux demandes.

De même l'application des normes européennes se révèle un frein, compte tenu de la proximité d'autres îles répondant à des contraintes moins exigeantes.

S'agissant du secteur de la croisière, il est beaucoup plus développé sur la partie hollandaise (Sint-Marten) que sur Saint-Martin, même si suite au passage d'Irma, la Guadeloupe et la Martinique ont profité d'un report conjoncturel d'escales.

Saint-Barthélemy est quant à elle davantage tournée vers la mer au sens large, avec plus de professionnels, même s'il n'y a par exemple aucune entreprise de réparation navale.

Par ailleurs, la fiscalité avantageuse de ces deux territoires est néanmoins un atout et le potentiel de développement est là.

Enfin, Bülent GULAY confirme la nécessité d'une réflexion commune à l'échelle du bassin Antilles pour que les îles françaises se positionnent ensemble.

D'autres opportunités sont évoquées :

- faire de la maîtrise de l'environnement une force, un véritable atout,
- développer le travail partenarial pour que les Antilles françaises saisissent leur chance dans l'arc caribéen,
- créer une communauté, un réseau de marinas entre territoires.

Par ailleurs, la **nécessité de développer la pratique des sports nautiques** est mise en avant par Michel PELTIER : ce développement doit passer par la **formation professionnelle** qui doit être valorisée comme une filière d'excellence et d'avenir.

Antoine MAESTRACCI donne l'exemple de la formation pour le DE plongée, dont les inscriptions sont closes et qui va avoir lieu dans les semaines à venir : sur les 20 inscrits, aucun candidat n'est guadeloupéen ou martiniquais. De même, il évoque les actions menées par son club pour amener les enfants à la mer : ces sorties sont difficiles à organiser car considérées comme dangereuses et onéreuses selon l'Éducation nationale.

En ce sens, Laurence LASSALLE indique qu'une mission va être conduite par le rectorat pour mettre en place des formations auprès des écoles. Jean-Luc VASLIN confirme que les choses évoluent dans le bon sens et qu'il y a toutes les raisons d'être optimiste. Les initiatives sont nombreuses et soulignées par l'ensemble des participants :

- volonté politique forte autour de l'économie bleue,
- suite à une commande ministérielle sur la formation maritime, réflexion conjointe DM/Rectorat menée récemment en Guadeloupe et en Martinique. Des partenariats avec les collectivités locales sont indispensables pour proposer des formations plus adaptées à la demande et pour développer des filières de loisirs ou tournées vers des métiers plus techniques comme la réparation navale.



- à Saint-Barthélemy, l'absence de barrière culturelle : les habitants sont beaucoup plus naturellement tournés vers la mer,
- à Saint-Martin, de très nombreuses manifestations nautiques, organisées par Metimer pour faire découvrir la mer aux saint-martinois (Fête de la mer, Sea Discovery Day qui permet d'amener 150 élèves à l'îlet Tintamarre, etc),
- nombreuses activités proposées par l'UNSS en Guadeloupe, autour de la voile notamment.

Emmanuel LISE insiste sur l'importance de la communication pour valoriser le fait que les métiers de la mer sont beaucoup plus nombreux que les métiers de marin.

Enrico ARSENE propose que des conventions soient passées entre le Rectorat et les fédérations de loisirs nautiques afin de développer cette pratique. De même, la voile pourrait par exemple être inscrite parmi les 27 activités pratiquées au collège, des « classes de mer » externalisées (d'une durée de 8h) pourraient être mises en place.

Laurence LASSALLE souligne toutefois que les Écoles ou Lycées de la mer dans l'hexagone ont davantage de subvention qu'aux Antilles. Par ailleurs, Michel ZOUGS regrette que les actions mises en place par le Rectorat ne s'inscrivent pas dans une vision plus globale qui s'inscrirait dans une logique d'orientation professionnelle.

En termes de menaces

- Antoine MAESTRACCI attire l'attention sur les difficultés à assurer les bateaux de plaisance et les bateaux professionnels, conséquence du passage des ouragans sur la zone ;
- la problématique « sargasses » doit également être un élément à tenir compte dans les menaces, cycliques certes, mais qui peut entraîner une réaffectation de la clientèle touristique vers d'autres territoires.

### **Vote du président-rapporteur et du vice-président**

Seuls candidats, Marie-Laure CIPRIN, présidente du Cluster Maritime 971, est élue Présidente-rapporteur de cette commission nautisme et Emmanuel LISE, président du Cluster Maritime 972, est élu vice-président.

### **Perspectives**

Le travail de cette commission se déclinera désormais en 2 temps :

- identification des grandes orientations et priorisation,
- définition des enjeux puis déclinaison,

en se focalisant sur des sujets à l'échelle du bassin.

A titre d'exemple, sur la question de l'itinérance nautique, la création de haltes légères de plaisance est un enjeu territorialisé. L'enjeu pour le CMUBA sera plutôt de créer un réseau, un maillage territorial à l'échelle du bassin.

Autres sujets : la déconstruction des navires, la qualité (ex : label qualité Tourisme), les navires traditionnels, le développement de l'hôtellerie flottante...

Ces sujets peuvent faire l'objet de doctrines à l'échelle du bassin de manière à ce qu'ils soient appréhendés de manière non spécifique/territorialisé mais dans un cadre plus large.

La commission retient, dans un premier temps, les axes travail suivant :

- Le développement de l'itinérance nautique dans le bassin Antilles en se basant sur un réseau de capacités d'accueil (ports de plaisance, mouillage, ports à sec et parcs à bateaux) respectueuses de l'environnement
- Le développement de la formation aux métiers du nautisme pour les navigants et les non-navigants, afin de valoriser les métiers du nautisme et augmenter la lisibilité des savoirs faire français dans l'arc antillais
- Le développement de pratiques nautiques respectueuses de l'environnement et porteuses d'un développement économique, touristique et social

La prochaine réunion de cette commission est souhaitée pour octobre 2018. Chacun pourra à cette occasion présenter des enjeux qu'il aura identifiés à l'échelle du bassin.

Michel PELTIER  
Directeur de la mer

Pour le Directeur et par délégation  
Le Directeur Adjoint

Pierre-Michel BON GLORO